

CONCOURS AIDE DE LABORATOIRE

Ministère de l'Education Nationale

Posté par: formations-concours

Publiée le : 7/8/2008 13:41:10

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET NATURE DES EPREUVES

1. Conditions d'inscription

Concours externe : Suppression de la limite d'âge pour l'accès au concours de la fonction publique (sauf cas particuliers). L'entrée en vigueur est le 1er novembre 2005 (ordonnance n°2005-901 du 02 août 2005 - loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 - décret n°2005-902 du 02 août 2005), être titulaire d'un **certificat d'aptitude professionnelle** ou d'un **diplôme professionnel** homologué au niveau V ou d'un niveau supérieur. Concours interne : Être fonctionnaire ou agent de l'état et justifier au moins de **1 an** de services civils effectifs au 1er janvier 2006.

2. Nature des épreuves

a) **Epreuve écrite d'admissibilité** Cette épreuve consiste en questions simples relatives pour moitié à la biologie-géologie et pour moitié aux sciences physiques. Elle est destinée à vérifier les connaissances techniques de base des candidats et non pas leurs qualités d'expression écrite.

Date d'épreuve : **vendredi 31 mars 2006 (11h-12h)**.

Lieu des épreuves : **Orléans**.

Durée maximale : 1h - Coefficient : 1. **b) Epreuves d'admission** Au cours de chacune des épreuves, le jury peut interroger oralement le candidat sur la manière dont il conduit celle-ci. > **Epreuve n°1** : épreuve pratique de biologie-géologie.

Durée maximale : 30 minutes - Coefficient : 1. > **Epreuve n°2** : épreuve pratique de sciences physiques.

Durée maximale : 30 minutes - Coefficient : 1. > **Epreuve n°3** : épreuve pratique portant, au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- A. Biologie-géologie ;
- B. Physique et chimie ;
- C. Electrotechnique, électronique ;
- D. Biotechnologie (biochimie-microbiologie).

Durée maximale : 2 h - Coefficient : 2.